

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2018

CP2018_12_28
id. 4303

L'an deux mille dix huit, le onze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme JALAISE (pouvoir à M. MARDEGAN)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISME DE PLEINE NATURE
COMMUNE DE MOLIÈRES**

N° PROGOS	Maîtrise d'ouvrage	Projet
00000320	Commune de Molières	Travaux de mise aux normes de la base de loisirs "le Malivert" à Molières

La loi NOTRe définit un champ de compétence ~~partage pour le tourisme au~~ titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, le Conseil départemental a mis en place une politique d'aide en matière d'équipements de loisirs et tourisme de pleine nature qui concerne les projets présentés dans le cadre d'un plan de développement touristique établi à l'échelle du territoire et qui mettent en œuvre :

- les équipements de loisirs liés à l'eau : taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT de la façon suivante :
 - 75 000 € HT pour les frais concernant les équipements directement liés à la plage,
 - 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects.
- les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature : taux de subvention 30 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 000 € HT.

En application de ces dispositions, Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant :

Porteur de projet : **commune de Molières**

Travaux de mise aux normes
de la base de loisirs "le Malivert"
(dossier 00000320)

Au cœur d'un site naturel et préservé de 17 hectares, la base de loisirs "le Malivert" de Molières est agencée d'un lac de 10 hectares et de sa plage de sable blanc surveillée. A proximité immédiate, se trouvent une aire de jeux pour enfants et de nombreuses installations sportives.

Avec une eau de qualité exceptionnelle, des investissements constants de la commune pour la propreté, la sécurité et le suivi environnemental de la base de loisirs, ce site obtient chaque année le label international "Pavillon Bleu" et ce, depuis 2009. Cette qualification, reconduite en 2018, offre une résonance touristique importante.

En Tarn-et-Garonne, trois communes sont labellisées "Pavillon Bleu" : Molières, Laguëpie et Monclar-de-Quercy, et pour lesquelles cette référence favorise incontestablement leur fréquentation. En 2018, 27 541 visiteurs ont été comptabilisés sur la base de loisirs de Molières.

Afin de conserver ce label touristique bien identifié, la commune de Molières envisage des travaux de mise aux normes et d'équipements qui s'avèrent nécessaires au maintien de cette référence de qualité.

Le coût du projet

Le coût ce projet s'élève à 39 550 € HT soit 47 460 € TTC.

Le plan de financement

- Subvention du Conseil Départemental	11 865 €
- Autofinancement	35 595 €

Total	47 460 €

C'est donc une aide départementale d'un montant total de 11 865 € correspondant à 30 % du coût HT éligible du projet arrêté à 39 550 € qui peut être accordée à la commune de Molières pour cette opération d'équipements de loisirs et tourisme de pleine nature.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 204142, sous-fonction 94 (FITE).

Autorisation de programme 2018	50 000 €
Engagement aux précédentes commissions	26 106 €
Engagement à la présente commission	11 865 €
Restant disponible sur l'exercice 2018	12 029 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017 approuvant un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs pour la période de 2017 à 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'attribution à la commune de Molières d'une aide départementale d'un montant de 11 865 € pour les travaux de mise aux normes de la base de loisirs « le Malivert » ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 94 (FITE) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC